

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 6 février 1975
PC/ab

remis au telex à 15 h 45

PRIORITE P 1

Note BIO (75) 39 aux Bureaux nationaux

c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire sur les résultats de la réunion de la Commission, le Porte-Parole a notamment commenté les points suivants :

Energie : une note BIO séparée vous parviendra à ce sujet dans le courant de l'après-midi.

Négociations ACP

La Commission a adressé ses chaleureuses félicitations à M. Cheysson et à ses collaborateurs qui ont mené à bien la longue et délicate négociation entre les ACP et la CEE qui a permis un accord sur le texte de la future Convention de Lomé.

Approvisionnement en matières premières de la Communauté

La Commission a adopté une communication au Conseil sur l'approvisionnement en matières premières de la Communauté. C'est la première communication d'ensemble établie par la Commission sur ce problème. Elle met en évidence le haut degré de dépendance de l'Europe pour son approvisionnement dans la quasi-totalité des matières premières et les problèmes qui en découlent (risque de pénurie, nécessité de diversification, nouveaux rapports à établir avec les pays producteurs, notamment en voie de développement, fluctuation des prix et risque de goulots d'étranglement dans l'approvisionnement).

M. Spinelli tiendra une conférence de presse à ce sujet, vendredi le 7 février.

Premières propositions d'actions prioritaires en informatique

La Commission a adopté hier une proposition pour cinq actions concrètes dans le domaine de l'informatique. Il s'agit de cinq projets d'application de l'informatique dans les domaines suivants de la vie communautaire :

- transplantation d'organes,
- importation-exportation et gestion des organisations de marché agricole et du contrôle financier,
- documentation juridique
- contrôle du trafic aérien,
- techniques de conception assistées par ordinateur appliquées aux industries de l'électronique et de la construction.

Ce projet représente la première mise en œuvre de la résolution du Conseil de juillet 1974 établissant une politique communautaire de l'informatique. Des précisions sur ce projet vous sont données dans la note P-10.

Politique régionale

Les discussions sur la mise en œuvre de la politique régionale européenne et notamment en ce qui concerne les modalités de gestion du Fonds de développement régional se poursuivent au sein du COREPER. ./.

Ces discussions ne sont certes pas faciles, mais la Commission insiste pour que le Conseil, dès sa prochaine réunion, discute des propositions qui sont sur sa table.

En réponse à une question concernant la proposition de la Commission visant la création d'un organisme communautaire réunissant les autorités qui, dans les Etats membres sont compétentes pour la surveillance des établissements de crédit, le Porte-Parole a précisé que la Commission maintient sa proposition et que des contacts seront établis entre M. Simonet et les gouverneurs des banques centrales à ce sujet. Je vous rappelle qu'il s'agit du document COM (74) 2100 final du 10 décembre 1974 et que dans des organes de presse, il avait été écrit, ces derniers jours, que la Commission retirait ses propositions.


B. OLIVI

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 6 février 1975
MS/mh

Remis au télex à 16 h.

Note BIO COM(75) 39 (suite 1 et fin) aux Bureaux Nationaux
CC. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

REUNION DE LA COMMISSION DU 6

ENERGIE

La Commission a examiné les points qui seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères du 11 et de l'énergie du 13 février. Elle a entendu un rapport de M. Simonet sur son récent voyage aux Etats-Unis et sur les travaux du comité directeur de l'Agence internationale de l'Energie, et en particulier la communication faite au nom du Gouvernement des Etats-Unis par M. ENDERS. Cette communication représentait les propositions faites au National Press Club par M. KISSINGER le 4 février, visant à promouvoir une garantie de rentabilité des investissements destinés au développement de sources alternatives d'énergie, grâce à la fixation d'un prix de référence.

La Commission considère que la garantie d'investissement pour le développement de sources alternatives d'énergie est une nécessité tant pour les pays consommateurs (s'ils ne veulent pas retomber dans une dépendance excessive dont ils viennent de mesurer les risques, ils ne peuvent pas s'en remettre exclusivement aux "meilleur prix" mais doivent rechercher un équilibre satisfaisant prix/sécurité d'approvisionnement) que pour les pays producteurs (pour leur permettre de bénéficier de garanties de revenus à long terme). La Commission estime par conséquent que ce problème, (et en particulier le niveau du prix de référence) doit être examiné dans le cadre de la réunion tripartite après concertation des pays consommateurs.

DIS : je vous prie de lire attentivement le document COM(75) 6 et la BIO(75) 21 suite 2 à ce sujet. Le prix de référence qui constitue l'un des moyens préconisés par la Commission, a bien évidemment des conséquences différentes qui dépendent de l'extérieur à 98 % pour le pétrole et 60 % pour l'énergie ou des Etats-Unis dont la dépendance pétrole n'est que de 35 % (chiffres 1973 beaucoup plus élevés pour diverses raisons que ceux des années antérieures) et la dépendance énergétique de 19 % (chiffres 1973 y compris le pétrole).

Outre la différence de la situation actuelle, les perspectives sont différentes : la Communauté aurait bien entendu avantage en cas de baisse des prix du pétrole importé à maintenir évidemment son programme d'investissement pour des sources alternatives, mais en tirant partie pour ce programme et pour son économie en général de cette baisse. Les Etats-Unis ont intérêt pour leur part à un prix relativement élevé leur permettant de valoriser leurs ressources pétrolières indigènes, ainsi que de mettre en valeur les schistes bitumineux etc... à condition que les autres pays industrialisés ne bénéficient pas d'une baisse éventuelle de leurs importations de pétrole. Enfin, la mise en commun éventuelle des avantages d'une baisse du pétrole importé entre l'ensemble des pays industrialisés ne pourrait que pénaliser par conséquent l'Europe et favoriser les Etats-Unis. FIN DIS.

La Commission est également favorable à des interventions sélectives en ce qui concerne le financement des investissements nécessaires au développement de sources alternatives d'énergie.

Tel était le sens des propositions qui ont été déposées au Conseil en date du 20/1 en vue de la réunion du Comité directeur de l'AIE qui se tient actuellement à Paris.

La Commission a délibéré sur les instruments de financement des investissements et saisira dès que possible le Conseil de propositions dans ce domaine.

Amitiés,

B. OLIVI

